



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

**Projet éducatif de territoire, participation financière de la ville, Contrat Local
d'Accompagnement à la scolarité**

DE20150209_43

Conseil municipal du 9 février 2015

Rapporteuse :
Stéphanie GARCIA

Télétransmise à la Préfecture le
Affichée le 11 février 2015

11 FEV. 2015

L'an deux mille quinze le neuf février à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 22 janvier 2015

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, Mme GARCIA, M. YOU, Mme LEGRAND, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, Mme DUBOIS, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. LE MAUFF, M. CHUPIN, M. BOUAZZA, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme RICCI, Mme PEREZ, Mme COUTANT, M. SARDIN

Etait absent :

Mme SERRALHEIRO

Ont donné procuration :

- M. VERGNAUD à Mme LEGRAND
- M. LAVAUD à Mme PEREZ

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice) Général(e)
Adjoint(e)

Secrétaire de séance : Mme Samantha BOURGOGNE

Projet éducatif de territoire, participation financière de la ville, Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité

Petite enfance et éducation
id : 783

Conseil municipal
9 février 2015

43

Rapporteuse : Stéphanie GARCIA

Dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (C.L.A.S.), les centres sociaux interviennent sur le temps périscolaire auprès des enfants scolarisés dans les établissements du premier degré de la ville d'Angoulême.

Leurs interventions s'organisent le soir après la classe, quatre jours par semaine tout au long de l'année scolaire.

Les objectifs au regard de la Charte Nationale sont :

- d'aider les jeunes, en utilisant les technologies de l'information et de la communication notamment, à acquérir des méthodes, des approches, des relations susceptibles de faciliter l'accès au savoir,
- d'élargir les centres d'intérêt des enfants et adolescents, de promouvoir leur apprentissage de la citoyenneté par une ouverture sur les ressources culturelles, sociales et économiques de la ville et de l'environnement proche,
- de valoriser leurs acquis afin de renforcer leur autonomie personnelle et leur capacité de vie collective, notamment par la pratique de l'entraide et l'encouragement du tutorat entre les jeunes,
- d'accompagner les parents dans le suivi de la scolarité des enfants.

L'ensemble de ces actions est cofinancé par l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances (Acsé) et la Caisse d'Allocations Familiales (Caf).

Un Comité de pilotage réunit chaque année les différents financeurs pour définir les montants alloués en fonction du nombre de cycles proposés par les opérateurs et de la spécificité des territoires.

La collectivité souhaite étendre ce dispositif à l'ensemble des écoles élémentaires de la ville. 6 écoles ne disposaient pas à la rentrée 2014/2015 de ce dispositif. En concertation avec la Caisse d'Allocations Familiales et après sa validation d'accompagner financièrement ce développement, trois nouveaux partenaires porteront cette action dans les établissements ci-dessous :

- Amicale Laïque d'Angoulême (école élémentaire Jules Ferry),
- Loisirs Formations Mobilité (écoles élémentaires Victor Duruy et Mario Roustan),
- Les Francas de la Charente (écoles élémentaires Condorcet, René Defarge et Ferdinand Buisson).

Pour permettre aux associations d'assurer cette mission jusqu'à la fin de l'année scolaire 2014 / 2015, la Ville d'Angoulême attribue une subvention d'un montant total de 11 136,00 €. Cette participation financière de la collectivité est calculée au regard de différents critères :

- Montants du budget prévisionnel et de la subvention demandée,
- Nombre de cycles proposés et nombre d'enfants accueillis.

La répartition pour la période du 01 mars au 30 juin 2015 est la suivante :

Amicale Laïque d'Angoulême (1 cycle)	1 856,00 €
Loisirs Formations Mobilité (2 cycles)	3 712,00 €
Les Francas de la Charente (3 cycles)	5 568,00 €

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2015, Chapitre 65 NFA 255 Article 6574.

Il vous est proposé d'approuver les montants présentés et d'autoriser Monsieur le Maire à verser les subventions et signer les conventions afférentes.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition de la rapporteure.

Fait et délibéré au Conseil Municipal le dit jour
9 février 2015
Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
l'Adjoint



